

AFFAIRE N° 35/15. - Construction d'un groupe scolaire à Saint-Denis au lieudit "LA CHAUMIERE" - Approbation du dossier d'adjudication.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Cabinet LEJEUNE/ROYER vient de me transmettre le dossier d'adjudication relatif à la construction d'un groupe scolaire à Saint-Denis, au lieudit "LA CHAUMIERE".

Ce groupe comprendra :

- 12 classes (filles)
- 8 classes (garçons)
- sanitaires
- 2 logements

Je vous demande, Mesdames et Messieurs d'approuver ce dossier et de m'autoriser à lancer l'adjudication.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé*  
*Saint-Denis, le 15 septembre 1970*  
*Pour le Préfet*  
*Le Secrétaire Général*  
*Signé : Ph. Tesson*  
*Pour copie certifiée conforme*  
*Le Directeur des Affaires Financières*  
*Ch. Verpeaux*